

- LEGENDE**
- Localisation des corrections menées suite aux avis des personnes publiques associées et à l'enquête publique
- Zonage réglementaire**
ZONAGE_APPRO_20191030
- U
 - AU
 - AU0
 - AUX
 - AUX0
 - AUER
 - AUE
 - AUER
 - AUL
 - AUT
 - N
 - A
 - Ap
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (article L.151-13 du CU)
- Prescription surfacique**
- Espace Boisé Classé (articles L.113-1 et L.113-2 du CU)
 - Limitation de la constructibilité pour des raisons d'exposition à des risques (article R.151-34 du CU)
 - Emplacement réservé
 - Patrimoine bâti à préserver (article L.151-19° du CU)
 - Patrimoine Paysager à préserver (article L.151-19° du CU)
 - Parc paysager à préserver (article L.151-19 du CU)
 - Élément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
 - Élément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
 - STECAL (article L.151.13 du CU)
- Prescription linéaire**
- Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L151.23 du CU)
 - Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L151.23-2 du CU)
 - Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L.151-23.2)
 - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Prescription ponctuelle**
- Haie, alignement d'arbre (L151-23 du CU)
 - Éléments de paysage bâti (L151-19 du CU)
 - Bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination (L151-11 du CU)
- A titre informatif**
- Périmètre du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine de Puy-laurens

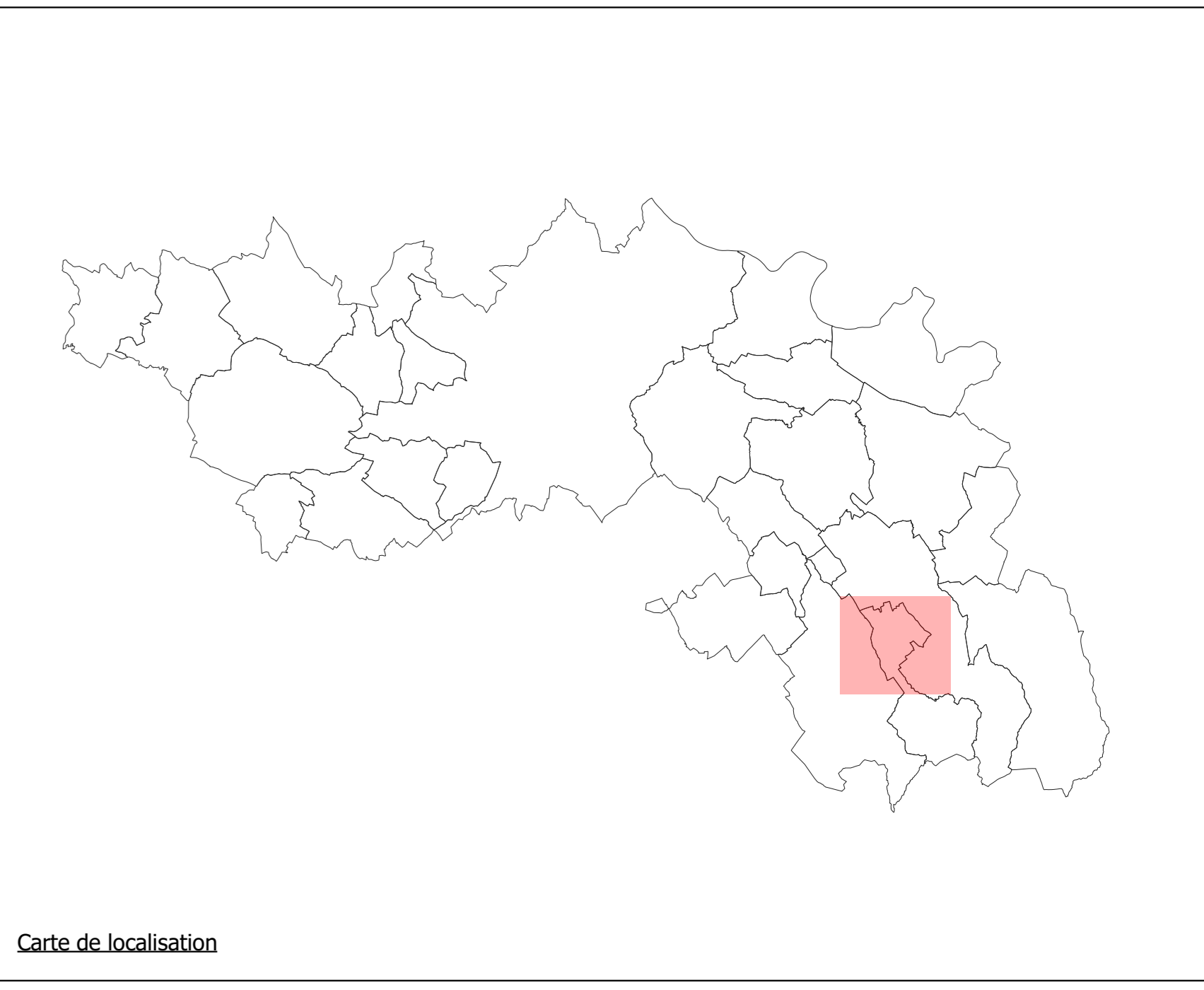


Tableau des emplacements réservés

Numéro ER	Description	Bénéficiaire	Nom ER
1	Réallocation du carrefour et de la voie	Commune de Massaguel	MAS1
2	Élargissement de voie / cheminement	Commune de Massaguel	MAS2
3	Extension du cimetière	Commune de Massaguel	MAS3
4	Liaison piétonne	Commune de Massaguel	MAS4

Massaguel Nord

Communauté de communes
du Sor et de l'Agout

**PLAN LOCAL
D'URBANISME
intercommunal**

Echelle : 1:4231 ème

Règlement graphique
Plan de zonage réglementaire

- DOSSIER D'APPROBATION -

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Sor et de l'Agout
Mission: PLUI de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout

Sources : BD Parcellaire® : Institut National de l'Information Géographique et Forestière®
Réalisation: Citadia Conseil® le 31.10.2019